



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 19 SEPTEMBRE 2018

### Mairie de Cadalen

**Présents** : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Cathy SERGENT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

**Absents excusés** : Jean -Louis BIROT, Perrine VIAULES.

**Secrétaire de séance** : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine Granet se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

#### **1. Relevé des décisions du Maire :**

Dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal, Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Cadalen n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section H n° 829 sise à Cadalen lieu-dit « la Viguerie ».

#### **2. Personnel communal :**

- Modification du tableau des effectifs :

- Le 12 juin 2018, par délibération, le Conseil Municipal de Cadalen a décidé de la création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à compter du 15 octobre 2018.

La Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet ayant demandé à la commune d'assurer le nettoyage des locaux du Relais Assistantes Maternelles, la durée hebdomadaire de ce poste ne convient plus. En conséquence, il est nécessaire d'annuler la délibération du conseil municipal n° 29/2018.

Après en avoir délibéré et par 13 voix « Pour », le Conseil Municipal annule sa délibération du 12 juin 2018.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation faite par un agent du service technique recruté à compter du 11 août 2017 sur le poste d'adjoint technique territorial temps complet créé par délibération du 17 juillet 2017. Cette mutation interviendrait au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le conseil municipal prend acte de cette demande de mutation au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et de la vacance d'emploi à cette date du poste d'adjoint technique territorial temps complet créé à compter du 11.08.2017 par délibération du 17 juillet 2017. Madame le Maire procédera à un nouveau recrutement sur ce poste.

- Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents :

- Madame le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service des écoles et entretien des locaux communaux. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Vu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel pour une période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018 qui assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, congés payés compris de 21.13/35<sup>ième</sup>.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

- Pour reconduire l'agent d'accueil de la Mairie dans ses fonctions, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent contractuel d'une durée hebdomadaire de 28/35° à compter du 16 octobre 2018 jusqu'au 15 octobre 2019. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, par 13 voix « Pour », valide cette proposition.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **3. Contrat Groupe d'Assurance des risques statutaires 2017-2020 : Contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a opté pour la souscription d'un contrat couvrant sans franchise tous les risques statutaires des agents affiliés à l'IRCANTEC avec un taux de cotisation de 1.13% auprès de AXA/GRAS SAVOYE dans le cadre d'un contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion du Tarn.

Par un courrier du 16 juillet 2018, l'assureur indique, qu'en raison d'une forte aggravation de la sinistralité en 2017, il est nécessaire de porter le taux de cotisation à 1.70% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Madame le Maire indique, qu'il est possible de modifier l'étendue des garanties en optant pour une autre formule qui intègre en maladie ordinaire une franchise de 15 jours par arrêt pour un taux de cotisations de 0.85%, formule qui ne subit pas de hausse.

Après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour », le Conseil Municipal décide de conserver la garantie Option 1 « Tous risques sans franchise » et accepte l'augmentation du taux de cotisation qui sera de 1.70% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**4. Service de médecine préventive et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Tarn (S.M.P.) :**

- Avenant à la convention d'adhésion au S.M.P. avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose la signature d'un avenant à la convention qui nous lie à lui pour l'adhésion au Service de Médecine Préventive (S.M.P) afin d'introduire dans la convention :

- 
- La mise en place de nouvelles prestations de réalisation ou de mise à jour « clé en main » du document unique d'évaluation des risques professionnels,
  - La mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique gratuite pour les collectivités adhérentes au SMP
  - Un tarif préférentiel d'intervention du service prévention pour les collectivités adhérentes au S.M.P.

Madame le Maire propose d'autoriser la conclusion de cet avenant.

Après en avoir délibéré et par 13 voix « Pour », le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- Proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au S.M.P. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 30/2015, la commune de Cadalen adhère au service de médecine de prévention et de santé au travail du centre de gestion de la fonction publique de Tarn.

La convention signée avec le CDG 81 arrivant à terme le 31 décembre 2018, Madame le Maire propose le renouvellement de la convention d'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail géré par le CDG 81 pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et renouvelable tacitement sauf volonté contraire et dénonciation en application des dispositions prévues à l'article 11-2.

**5. FRANCE TELECOM : Redevance d'occupation du domaine public Année 2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix « Pour » fixe pour l'année 2018, le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par France Télécom comme suit :

- Artère aérienne : 13.022 km x 52.38 € = 682.09 €

- Artère en sous-sol : 37.485 km x 39.28 € = 1 472.21 €
- Emprise au sol : Néant

Soit un montant total de redevance de 2 154.50 € arrondi à 2 154.00 €

#### **6. Logement Communal : Appartement type 4 – rue de la Mairie**

Par courrier reçu en mairie le 3 août 2018, la locataire de l'appartement de type T4 sis 1er étage rue de la Mairie informe Madame le Maire de son souhait de résilier le contrat de location.

Après une entrevue avec la locataire, Madame le Maire propose au conseil municipal une réduction du préavis et une résiliation au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et demande de bien vouloir fixer les nouvelles conditions de location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réduction du délai de préavis et une résiliation au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et fixe comme suit les conditions de location applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Durée du contrat : 6 ans
- Montant mensuel du loyer hors charges : 517.04 €
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges
- Provision mensuelle pour charges : 100 €.

#### **7. Action Educative Ecole et Cinéma 2018 – 2019 : Convention avec l'association MEDIA TARN**

L'action culturelle et pédagogique Ecole et Cinéma étant reconduite pour l'année scolaire 2018-2019, Madame le Maire propose au conseil municipal de signer avec l'association Média Tarn la nouvelle convention qui fixe la contribution financière municipale à 1.50 € par élève et par an.

Du fait du transfert de la compétence scolaire à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, cette convention sera signée dans le cadre de la convention de gestion signée avec la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, par 13 voix « Pour », autorise Madame le Maire à signer la convention avec Média Tarn.

#### **8. Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (ALMA) : Subvention 2018**

La demande de subvention 2018 de l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (ALMA) du Tarn s'élève à 93.03 €.

Par délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'ALMA du Tarn une subvention communale 2018 d'un montant de 93.03 €.

#### **9. Communauté d'Agglomération Gaillac – Graulhet : Projet de territoire**

Dans sa démarche d'élaboration du projet de territoire, la communauté d'Agglomération Gaillac –

Graulhet a souhaité la participation de tous les élus municipaux et communautaires pour partager la vision collective du territoire et cerner les priorités de développement pour les années à venir.

Faisant suite à la conférence des Maires du 2 juillet, un questionnaire a été élaboré afin de recueillir l'expression des élus sur la perception actuelle et future de la communauté d'Agglomération.

Madame le Maire invite les élus à se saisir de cet outil d'expression libre pour exposer leur point de vue et participer ainsi à ce projet de territoire.

#### **10. Questions diverses**

- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été interpellée par un administré lui faisant part d'une invasion « de bêtes noires » à Faget. Renseignement pris, il s'agit de *Pterostichus madidus*, aussi appelé carabe, un petit coléoptère inoffensif dont l'intrusion massive actuelle est difficilement explicable.
- Monsieur Sanlefranque dit avoir entendu parler de la création d'un club de rugby à Cadalen et demande ou en est le projet. Monsieur Jaurou explique avoir reçu, au mois de juin, un groupe de jeunes cadalénois qui souhaitent effectivement la création d'un tel club. Au regard des problèmes rencontrés par les petits clubs en termes d'effectifs et/ou de financement et une entente existant déjà avec les villages de Montans et Peyrole, Monsieur Jaurou leur a conseillé de se rapprocher de Monsieur Chamayou, Président de l'entente Montans-Cadalen-Peyrole.
- Madame Sergent informe le conseil de l'avancé de la préparation de l'exposition commémorant le centenaire de la guerre 14-18 et dit qu'il conviendrait de fixer une date pour une réunion sur l'organisation de cette exposition.

Cette réunion se tiendra, en Mairie, le 26 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Monique Corbière-Fauvel

La Secrétaire,  
Martine Granet